

(3) — La police et toutes les autres forces de répression doivent être strictement bannies du terrain et des bâtiments de l'université.

(4) — Renvoi de tous les représentants gouvernementaux responsables de sanctions contre les étudiants, les ouvriers, les minorités nationales, et les dissidents politiques.

(5) — Dissolution des forces spéciales de la police et de la police politique secrète.

(6) — Libération de tous les prisonniers politiques.

(7) — Abolition de la censure, quelle soit officielle ou « volontaire », sur la presse, la radio, la télévision, sur les arts et les sciences.

(8) — Liberté de la presse, d'association et d'organisation, liberté d'expression, d'assemblée, de pétition et de voyage, et droit à participer aux manifestations.

Dans les luttes étudiantes qui impliquent directement des minorités nationales, la lutte pour leurs droits vient au grand jour fortement et spécifiquement, comme il fut montré dramatiquement aux Etats-Unis dans les luttes de libération des Noirs.

Les questions surgissent le plus souvent de la violation des droits démocratiques, ou de batailles pour les obtenir. Elles ne se confinent pas à l'université mais s'étendent à tout le système d'enseignement jusqu'aux stades de l'école primaire. Par conséquent, les luttes dans ce domaine affectent les communautés opprimées dans leur totalité à un degré bien supérieur que dans le cas des groupements majoritaires, les problèmes étant plus facilement perçus car ils impliquent des questions plus vastes concernant les perspectives d'une minorité nationale dans une société capitaliste en déclin. A cause de cela la possibilité des luttes étudiantes ayant des effets catalyseurs dans les communautés minoritaires, mérite une attention spéciale.

Les mots d'ordre, dans ce cadre, peuvent être résumés selon les catégories suivantes :

(1) — Reconnaissance du droit des communautés nationales minoritaires et opprimées à contrôler leurs propres affaires publiques, y compris l'enseignement depuis les jardins d'enfants.

(2) — Représentation des minorités nationales dans tous les organismes fixant ou appliquant la politique suivie dans les écoles.

(3) — Combattre le racisme et le chauvinisme de grande puissance par l'enseignement de la culture et de l'histoire des minorités nationales opprimées dans toutes les écoles, avec le contrôle périodique de comités d'enseignement élus par les minorités nationales opprimées.

(4) — Un enseignement illimité financé par le gouvernement diffusant un enseignement post-scolaire pour les minorités nationales opprimées.

(5) — Etablissement de commodités d'enseignement d'un niveau universitaire, indépendant, et financé d'une manière adéquate sous le contrôle des minorités nationales.

Un domaine spécial qui concerne les étudiants est constitué par les rapports entre l'administration scolaire et les corporations gigantesques et leur gouvernement. Pour les militaires et le grand capital, l'université constitue un terrain de recrutement indispensable. En liaison avec cela, se pose le rôle de l'université dans des projets de recherche hautement contestables entrepris dans « l'intérêt public ». En relation avec les campagnes contre la guerre, où une connexion est aisément discernable, des luttes importantes se sont développées dans ce domaine. Des mots d'ordre typiques s'établissent comme suit :

(1) — Rupture des liens entre l'université et l'armée.

(2) — Abolition de la recherche secrète dans l'université pour le gouvernement.

(3) — Abolition des subventions secrètes des agences du gouvernement aux organisations étudiantes.

(4) — Dénonciation des liens entre les notabilités de l'université et le grand capital, en publiant tous les investissements, placements et projets contractés par les universités et tous les directeurs, membres de patronages et administration.

(5) — Abolition de la recherche dans l'intérêt spécial du grand capital.